

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2009 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM Christian MOREL, Maire délégué, Nelly RIMBERT, Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS et Daniel CRENE, Adjoints ; Mmes et MM Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Jeannine GUILLEMOT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Noura QASSAOUI, Moï se MENANT, Antoine LAURIER, Annie POITOU, Jean DELAS, conseillers municipaux.

**Etaient absents** : Mmes Annie PETIT, Dominique LAURENT et Shéhérazade AMARI excusées et représentées,

**Secrétaire de séance** : Mlle Noura QASSAOUI

-----

La séance est ouverte à 20 h 15.

Monsieur le Maire présente Sophie BOULONNE qui a pris son poste de responsable du service urbanisme de Monéteau depuis début février.

### **Approbation du compte rendu du 16 février.**

Le compte rendu est adopté. Monsieur MENANT fait cependant remarquer des incorrections car certains élus ont pris les documents qu'il distribuait ; d'autre part, l'habitante de Monéteau n'a pas été autorisée à prendre la parole car la séance n'était pas levée, fait remarquer Monsieur le Maire mais lui a laissé la parole après la clôture de séance.

## **1. FINANCES – BUDGET COMMUNAL**

Rapporteur : Daniel CRENE

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET COMMUNAL**

**En Euros**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>Compte Administratif 2008</b>						
Résultats de clôture 2007	1 137 263,68			2 391 621,53		
Résultats affectés	1 137 263,68			2 391 621,53	1 137 263,68	2 391 621,53
Opérations de l'exercice	3 546 007,05	2 601 222,27	4 203 177,90	5 709 370,93	7 749 184,95	8 310 593,20
Totaux	4 683 270,73	2 601 222,27	4 203 177,90	8 100 992,46	8 886 448,63	10 702 214,73
Résultats de clôture	2 082 048,46			3 897 814,56		1 815 766,10
Restes à réaliser	906 095,00				906 095,00	
Totaux cumulés	5 589 365,73	2 601 222,27	4 203 177,90	8 100 992,46	9 792 543,63	10 702 214,73
Résultats définitifs	2 988 143,46			3 897 814,56		909 671,10

Le Compte Administratif est adopté à 24 voix Pour et 2 Abstentions.

### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget communal**

Le conseil municipal constate le résultat du budget communal 2008 :

Excédent de fonctionnement : 3 897 814.56 €  
Déficit d'investissement : 2 082 048.46 €  
Compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 906 095 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De combler le déficit d'investissement en affectant la somme de 2 988 143.46 € au compte de recettes d'investissement « 1068 » du budget primitif 2009.
  - D'inscrire le déficit d'investissement de 2 082 048.46 € au compte de dépenses d'investissement « 001 » du budget primitif 2009.
  - D'inscrire l'excédent de fonctionnement de 909 671.10 € au compte de recettes de fonctionnement « 002 » du budget primitif 2009.
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Libellés	En Euros
<b>Résultat de l'exercice : Excédent de fonctionnement</b>	
Excédent au 31-12-2008 Affectation obligatoire	3 897 814.56 €
A l'apurement du déficit (article 1068 recettes d'investissement)	
Affectation à l'excédent reporté (article 002 recettes fonctionnement)	2 988 143.46 € 909 671.10 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

### **Approbation du compte de gestion 2008 établi par M. OBADIA receveur pour la commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du compte administratif N-1**

Examiné en commission, le 10 mars dernier, le projet de budget 2009 est soumis au conseil. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- 6 628 673,10 euros en section de fonctionnement
- 6 739 900,46 euros en section d'investissement

Le budget est voté à 24 voix « Pour » et 3 voix « Contre ».

## **2. FINANCES – Vote des taux**

Rapporteur : Daniel CRENE

Après examen de l'état de notification n° 1259 M1 des taux d'imposition, transmis par la Préfecture, pour l'année 2009, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux des quatre taxes, à savoir : Taxe d'habitation (10,84%), Taxe foncière (bâti) (10,62%), Taxe foncière (non bâti) (47,18%), Taxe professionnelle (9,84%) par 24 voix Pour et 3 Contre.

### **3. FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Daniel CRENE

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Compte Administratif 2008						
Résultats de clôture 2007	85 920,43			443 319,43		
Résultats affectés	85 920,43			357 399,00	85 920,43	357 399,00
Opérations de l'exercice	19 666,71	208 040,57	68 179,37	180 809,66	87 846,08	388 850,23
Totaux	105 587,14	208 040,57	68 179,37	538 208,66	173 766,51	746 249,23
Résultats de clôture		102 453,43		470 029,29		
Totaux cumulés						572 482,72

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

#### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget d'assainissement**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 470 029.29 €
- un excédent d'investissement de 102 453.43 €

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Libellés	En Euros
Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	357 399,00 €
<b><u>Résultat de l'exercice : Excédent de fonctionnement</u></b>	
Excédent au 31-12-2008 Affectation obligatoire	112 630.29 €
Affectation à l'excédent reporté (article 001 recettes d'investissement)	
Affectation à l'excédent reporté (article 002 recettes fonctionnement)	102 453.43 €
	470 029.29 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du budget d'assainissement.

#### **Approbation du compte de gestion 2008 établi par M. OBADIA receveur pour l'assainissement**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

5. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
6. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
7. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 de l'assainissement avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du compte administratif N-1**

Le budget primitif 2009 est présenté au Conseil Municipal, il s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à 611 421,29 euros et en section d'investissement à 702 574,72 euros.

Après délibération, le budget assainissement est adopté par 25 voix Pour et 2 Abstentions.

**4. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ex CIGA**

Rapporteur : Daniel CRENE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ex CIGA**

**En Euros**

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Compte Administratif 2008						
Résultats de clôture 2007	45 375,86		431 970,21			
Résultats affectés	45 375,86		431 970,21		477 346,07	
Opérations de l'exercice	431 970,21	481 970,21	431 970,21	431 970,21	863 940,42	913 940,42
Totaux	477 346,07	481 970,21	863 940,42	431 970,21	1 341 286,49	913 940,42
Résultats de clôture		4 624,14	431 970,21			
Totaux cumulés					427 346,07	

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 du budget annexe du lotissement ex CIGA**

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 4624.14 €

un déficit d'investissement de 431 970.21 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Libellés	En Euros
Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice :</b>	
Excédent au 31-12-2008 affectation obligatoire	
Excédent de fonctionnement reporté (article 002 dépense)	4624.14
Déficit d'investissement reporté (article 001 dépense)	431 970.21

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du budget ex CIGA.

### **Approbation du compte de gestion 2008 établi par M. OBADIA receveur pour le budget annexe du lotissement ex CIGA**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes.
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 du lotissement ex CIGA avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après vote du compte administratif N-1**

Le budget primitif 2009 est présenté au Conseil Municipal, il est sur-équilibré en section de fonctionnement avec : en dépenses 431 970,21 euros et en recettes 436 594,35 euros ; tandis qu'il s'équilibre en section d'investissement en recettes et en dépenses à 431 970,21 euros

Après délibération, le budget du lotissement ex CIGA est adopté à l'unanimité.

### **5. SUBVENTIONS 2009 versées par la commune**

Rapporteur : Daniel CRENE

La commission des finances restreintes du 26 février 2009 a examiné les demandes de subventions des associations locales et extérieures qui seront versées par la commune en 2009.

Il a été proposé aux membres de la commission la mise en place d'un protocole structuré et rationalisé pour l'instruction des subventions à savoir :

- **Pour 2009** : examen des demandes au Conseil Municipal ; prise en compte des demandes à la première de l'une des deux échéances suivantes : 30 septembre 2009 / épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée ;
- **Pour 2010 et suivantes** :
  - o Réception des demandes jusqu'au 30 janvier 2010 (ou de l'année N)
  - o Le demandeur doit obligatoirement assortir son dossier des comptes de l'association de l'année N-1 et son prévisionnel de l'année N
  - o La commune se réserve la possibilité d'instruire des subventions exceptionnelles, mais uniquement sur justification dûment établie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions et donne un avis favorable sur la mise en place de ce protocole.

**6. URBANISME – Enquête publique concernant la modification du POS (ouverture à l'urbanisation de la zone IINA « les Boisseaux »)**

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Une enquête publique est ouverte en mairie de Monéteau pour une durée de 31 jours du 21 février 2009 au 23 mars 2009 inclus, relative à la modification du POS de Monéteau concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone IINA au lieu dit « les Boisseaux »

Le projet prévoit l'ouverture à l'urbanisation à court terme de la zone anciennement classée IIIAU au POS. Il est donc nécessaire de classer ce secteur en zone INAA. Cette ouverture à l'urbanisation doit se faire à l'aide d'un plan d'aménagement d'ensemble pour garantir la cohérence du projet.

Sur l'exposé de Martine BLANVILLAIN, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable à la modification du POS telle que présentée avec 25 voix Pour et 2 Abstentions.

**7. URBANISME - Enquête publique concernant la régularisation de l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de semi-remorques**

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Une enquête publique est ouverte en mairie d'Auxerre du 9 mars 2009 au 11 avril 2009 inclus, relative à une demande d'autorisation présentée par le directeur de la société FRUEHAUF en vue de la régularisation de l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement à savoir une unité de fabrication de semi-remorques, sur le territoire de la commune d'Auxerre,.

Sur l'exposé de Martine BLANVILLAIN, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser une unité de fabrication de semi-remorques au bénéfice de l'entreprise FRUEHAUF.

**8. URBANISME – Modification du POS – projet de construction du centre de soins de suite du Petit Pien**

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Madame l'adjointe à l'urbanisme rappelle qu'une procédure de création d'un Plan Local d'Urbanisme a été initiée. Cette procédure doit se dérouler sur une durée d'un an et demi environ.

Or, il se trouve que le projet de construction des nouveaux bâtiments du centre de soins de suite « Le Petit Pien » pourrait voir le jour au cours de l'année 2009.

Madame l'adjointe à l'urbanisme propose qu'une procédure de modification, portant sur le règlement de la zone UC, soit lancée. Le commissaire enquêteur a, par ailleurs, été désigné par le Tribunal Administratif de Dijon et l'enquête publique pourrait vraisemblablement se dérouler à partir de la fin du mois d'avril 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à lancer une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols comprenant la mise à l'enquête publique.

**9. URBANISME – ZONE D'ACTIVITES DE MACHERIN - Vente à la SCI Dauphine**

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

Le Conseil Municipal est informé de la demande d'acquisition par la Société Civile Immobilière DAUPHINE (émanation de la société SETIM SAS) dont le siège social se situe 53 avenue Hoche, 75008 PARIS, de la parcelle cadastrée section BD numéro 512 pour 5 402 m<sup>2</sup>, d'une part et d'autre part, la parcelle BD 511d'une superficie de 10 815m<sup>2</sup> sera vendue à la SCI RN 4.

Dans un premier temps, l'acquisition de ces parcelles appartenant à la commune avaient fait l'objet d'une promesse de vente suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2004.

Ces deux parcelles ont fait l'objet de demandes de permis de construire pour des bâtiments à usage commercial. Les permis viennent d'être accordés. Par conséquent, il est désormais nécessaire de procéder à la signature de la vente définitive desdites parcelles moyennant le prix de 25 euros le mètre carré.

Le maire n'envisage pas de demander l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) préalablement à l'implantation des bâtiments commerciaux qui seront implantés sur ces parcelles étant donné que lesdits bâtiments auront une surface inférieure à 1 000m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à renoncer à solliciter la CDAC pour les futurs bâtiments commerciaux concernés par cette opération et signer les actes de vente chez le notaire.

## **10. LOGEMENTS COMMUNAUX – négociations avec DOMANYS**

Rapporteur : Robert BIDEAU

La commune de Monéteau et la société DOMANYS sont en négociation pour intégrer par conventionnement dans le quota des logements sociaux trois logements communaux : un au 3 rue des Marronniers à Sougères et deux au 3 avenue de la Seiglée à Monéteau.

Une estimation des domaines a été demandée :

- pour le logement à Sougères : 88 000 €
- pour les logements à Monéteau : 102 000 € par logement.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, un avis favorable à la vente des 3 logements à la société DOMANYS.

## **11. REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Robert BIDEAU

Pour établir des règles concernant la communication des documents de la collectivité en cohérence avec l'obligation de confidentialité des élus municipaux, à la demande et sur proposition de monsieur le maire, il est proposé de compléter l'article 5 du règlement intérieur :

### Article 5 – Accès aux dossiers

Un élu municipal, dans l'exécution de son mandat, a accès à divers renseignements, dont certains jugés confidentiels. L'élu municipal doit agir avec prudence, dans l'intérêt de la collectivité, vis-à-vis de ses droits et obligations à l'égard des renseignements qu'il obtient.

L'élu qui a droit à l'information nécessaire, ou même utile pour voter sur les questions qui concernent l'administration de la collectivité, ne peut pas s'autoriser de son droit d'accès pour divulguer ces documents ou renseignements à d'autres personnes.

Cette clause de confidentialité s'impose de la nature même de certains dossiers ou peut être imposée par le Conseil Municipal.

Il est rappelé par ailleurs la règle générale en application de la loi du 12 avril 2000, que le droit à la communication de documents administratifs ne s'applique pas aux documents préparatoires à une décision, tant qu'elle est en cours d'élaboration. Sont également exclus de l'obligation de communication les documents à caractère personnel, ou contenant des éléments à caractère personnel qui ne peuvent être dissociés du reste du document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les modifications proposées par 25 voix Pour et 2 Contre.

## **12. PROJET de prévention routière en milieu scolaire**

Rapporteur : Robert BIDEAU

La commune travaille sur un projet de prévention routière en milieu scolaire, portant sur deux types d'intervention, en accord et avec la participation des enseignants :

- Intervention théorique en classe d'une heure maximum
- Intervention pratique sur plateau

Elèves concernés : enfants scolarisés de la grande section de maternelle au CM2

Le besoin en matériel pédagogique pour ces deux types d'intervention a été évalué à 650 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à sollicité des subventions pour financer ce projet.

## **13. COMMISSION Culture et communication**

Rapporteur : Jean-Marie DUGNY

### ***12.1 – Nouveau membre***

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Jean-Marie DUGNY, adjoint à la culture et à la communication, accepte la proposition d'un nouveau membre : M. Yves SCALABRINO.

### ***12.2 – Commission du 26 mars 2009***

Après avoir entendu le compte rendu, le Conseil Municipal accepte les propositions examinées en commission : le déplacement du planimètre « CDP », mal positionné rue d'Auxerre, la sucette remplacée par un panneau électronique près du pont sera réimplantée à Sougères ; la « colonne Morris » sera quant à elle implantée sur le parking du gymnase. Des informations sont données sur les projets d'animation soit pour le 11 novembre, le Noël du personnel,

le spectacle du Noël pour les enfants ou le spectacle des enfants du personnel et l'animation du 13 juillet. Puis la question est posée concernant le marché et la gestion du site internet.

Enfin, la commission culture et communication a souhaité se réunir prochainement pour évoquer l'avenir de l'école de musique en présence de MM. HENRY et HUSER.

Une proposition est faite aussi pour accueillir à Monéteau le jeu des 1 000 euros de France Inter.

#### **14. COMMISSION Voirie bâtiment**

Rapporteur : Patrick PICARD

##### ***Commissions du 14 mars 2009 et du 21 mars 2009***

La commission du 14 mars s'est consacrée à la présentation de l'étude de chauffage faite sur Sougères mais souhaite comparer plusieurs modes de chauffage et décidera de retenir la meilleure solution sachant que la prise en compte du logement n'est plus à l'ordre du jour ; parallèlement à ces travaux, l'isolation des bâtiments est incontournable.

Puis, la commission s'est rendue sur le site du CIGA pour visiter le bâtiment du mess et proposer une étude de travaux pour fermer ce bâtiment afin de sécuriser les lieux, dans un premier temps, et de faire un nettoyage complet intérieur en abattant les parties non porteuses d'autre part. Quelques idées de réhabilitation sont étudiées et seront proposées ultérieurement au Conseil Municipal.

La commission du 21 mars a examiné les travaux en cours. Les membres du conseil sont informés de la réalisation du rond point des rues de l'Ermitage et de l'Île de France, de l'installation de deux bornes automatiques pour sécuriser le parvis de l'église mais aussi de l'aménagement de l'entrée des Archies. La commission propose aussi des études (enfouissement de réseaux) ou travaux pour 2010. Enfin, la commission a visité les travaux de stationnement devant le cimetière et étudie la demande de voirie d'un lotissement privé débouchant sur la rue de la Fête Dieu.

M. l'Adjoint aux travaux informe le Conseil Municipal du courrier reçu ce jour de la société gestionnaire du patrimoine foncier et immobilier de Réseau Ferré de France afin que la commune se rende acquéreur de terrain leur appartenant pour créer des places de stationnement supplémentaires près de la gare.

A ce propos, JM. DUGNY fait part d'une information concernant la fermeture du guichet de la gare de Monéteau et demande aux membres du Conseil Municipal leur avis afin de prendre une délibération. Il va de soi que la suppression de ce poste va à l'encontre du service public.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette opposition et autorise Monsieur le maire à prendre la délibération.

#### **15. COMMISSION Sports et loisirs du 18 mars 2009**

Rapporteur : Jacky JOANNIS

Après avoir étudié les différents types de sol, la commission s'est réunie pour choisir le revêtement du sol du gymnase. Elle propose au vu des travaux importants réalisés afin d'éviter les désagréments déjà survenus et les différentes utilisations sportives et extra sportives, ainsi que l'entretien, un parquet finition « résine ».

Le Conseil Municipal accepte ce choix et décide de lancer un appel d'offre pour retenir la société.

#### **16. TRAVAUX**

##### ***16.1. – Point d'information sur les travaux en cours***

Rapporteur : Robert BIDEAU

##### **Place de la Mairie**

La réception des travaux n'est pas encore faite du fait de quelques finitions en cours : reprise de l'enrobé du parking de la mairie ainsi que le marquage au sol.

##### **Pont**

Finitions en prévision des réceptions des marchés de travaux concernant la peinture et le réglage de l'éclairage.

##### **Crèche**

D. CRENÉ était présent lors de la réunion de chantier du vendredi 27 mars et rapporte les éléments à savoir que le sol a été enduit de résine et que le temps de séchage nécessite une fermeture du local jusqu'au 6 ou 8 avril. Le lundi 30 mars, les candélabres doivent être posés. Un problème concernant le mobilier qu'il a fallu mettre en garde meuble, ne pouvant être installé à cause du sol d'où un coût supplémentaire imprévu (dysfonctionnement dans la gestion du planning).

L'ouverture officielle est annoncée pour le 27 avril et l'inscription de 17 enfants est validée pour le mois de mai.

## DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

5 dossiers ont été présentés, le conseil municipal ne préempte sur aucun d'eux.

### **17. AFFAIRES DIVERSES**

Remerciements de la section pétanque pour les travaux effectués sur le terrain et invitation à leur concours officiel le 26 avril à 14 h 00.

- La communauté SDF Emmaüs remercie de la promptitude à exécuter la décision du juge afin d'être indemnisé et du bon usage pour l'affectation à des logements sociaux 48, avenue St Quentin.
- Élections « Européennes » le dimanche 7 juin. Un tableau circulera au prochain conseil mais les élus sont invités à s'inscrire pour la permanence auprès du secrétariat (Mme PERQUIS).
- Monsieur le Maire fait part d'une réunion à laquelle il a assisté concernant les travaux du pont sur la RN 77 qui enjambe l'Autoroute 6. Une déviation sera mise en place à partir du 6 avril pour une durée estimée à 9 semaines et passera inévitablement en partie par Monéteau.
- P. DUPAS informe que les travaux de la station d'épuration sont en cours pour résorber 4 fuites qui se trouvent à 7 m de profondeur. Estimation à 5 semaines de travaux puis la mise en eau faite, elle devrait ouvrir fin mai permettant la démolition de l'ancienne station de Monéteau.
- M. LEGENDRE présente le CD Rom qui a été réalisé par M. Patrick MOINE, directeur de l'école Victor Hugo lors de la classe de neige et qui a été remis à chaque famille

Prochain Conseil Municipal: lundi 4 mai 2009 à 20 H 15

**Séance levée à 23 H 35.**

La parole est donnée à un représentant des pompiers d'Auxerre. Après lecture d'une lettre qui sera adressée aux maires de l'Auxerrois afin de mieux expliquer la grève des pompiers et leurs revendications, des questions sont posées par les élus sur les effectifs, le fonctionnement ou la rémunération.

Le Conseil Municipal prend bonne note de toutes ses doléances.